

CC BAYEUX INTERCOM

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :

CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - EAUX DISTRIBUEES

MONSIEUR LE PRESIDENT
CC BAYEUX INTERCOM
BP 62070

14406 BAYEUX CEDEX

Prélèvement du : mercredi 12 août 2026 à 14h50

Code Sise du prélèvement 00252164

Installation Unité de distribution INTERCOM-BAYEUX-EST

Nom du point de surveillance CVM SUIVI- LA POTERIE

Localisation exacte LA POTERIE

Commune ARGANCHY

Prélevé par : VIRGILE DESSI

Type visite : COMPLEMENTAIRE EN DISTRIBUTION

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	21 °C				25,00
Chlore libre	0,46 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,49 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire effectuée par : LABEO Frank Duncombe

Référence laboratoire : E.2026.13900-1

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Chlorure de vinyl monomère	0,768 µg/L		0,50		

Zone desservie

Cette unité de distribution alimente tout ou partie des communes de :

ARGANCHY
BAYEUX
GUERON
MONCEAUX-EN-BESSIN
SAINT-LOUP-HORS
SAINT-MARTIN-DES-ENTREES
SAINT-VIGOR-LE-GRAND
SOMMERVIEU
SUBLES

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00252164)

Sur le plan chimique, l'eau se révèle à nouveau non conforme vis à vis du paramètre Chlorure de Vinyle Monomère (CVM). Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (temps de séjour dans les canalisations anciennes en PVC) sur la migration du CVM cette valeur n'est pas représentative de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution. Afin de rétablir la qualité de l'eau sur ce point du réseau, la collectivité et l'exploitant ont été saisis afin de mener des investigations et de mettre en oeuvre des mesures de gestion à moyen et long terme. De nouveaux prélèvements vont être réalisés afin de suivre cette situation.

Conformément aux dispositions de l'article D 1321-104 du Code de la Santé Publique, cette information doit être portée à la connaissance du public par affichage en mairie. Les résultats sont consultables sur internet: www.eaupotable.sante.gouv.fr

La technicienne sanitaire

Signé

Camille MOREL